



CHARTRE DE PARTICIPATION DANS LES STAGES OBJECTIF IMAGE

Objectif Image privilégie qu'un maximum de club participe aux stages.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Les stages sont réservés en **priorité aux adhérents postiers.**
- Etre **adhérent** à Objectif Image.
- La participation à un stage est limitée à **UN stagiaire par club.**
- **Si vous êtes le N°1** dans l'ordre d'inscription, vous êtes prioritaire.
- **Les stagiaires d'un même club inscrits en surnombre** devront **attendre la fin des inscriptions** pour être pris **suivant l'ordre d'inscription** donné par leur président. Ils seront pris en fonction des places **restant disponibles** et si celui-ci n'est pas rempli après relances
- Le club organisateur du stage a droit à **DEUX participants.**
- Chaque stagiaire peut participer au **maximum à deux stages** dans l'année.
- Un adhérent ne peut **pas faire plusieurs fois** le même stage.
- Aucune inscription ne pourra être prise en compte sans **la validation du président** du club dont est originaire le participant.
- **Retourner le bulletin d'inscription** dûment rempli au secrétariat d'Objectif Image avec **le chèque de 20 ou 50€ en fonction de la durée du stage.**
- Le président devra joindre à la fiche d'inscription **les renseignements sur la qualité et fonctions du stagiaire dans le club.**
- **La validation** du stage aura lieu à **réception du chèque** au secrétariat d'Objectif Image **sous 8 jours.**
- **Une fiche d'informations pratiques** sera envoyée au stagiaire après la limite d'inscription.
- Les stagiaires retenus devront **réserver leur hébergement** sauf lorsque celui-ci est organisé **en gîte.**

CONSIGNES DES VOTRE RETOUR :

- **S'engager** à renvoyer le **questionnaire de fin de stage dans les 8 jours** après la fin du stage.
- **De mettre en œuvre les enseignements reçus** dans son club.
- **Que les bénéficiaires des stages** Objectif Image **participent avec leurs œuvres aux Salons Nationaux (SNI et SNA).**
- **De faire partager** un « retour » des stages suivis, soit par une **reproduction en interne**, ou au minimum un **compte rendu public** au sein de votre club.

CONDITIONS DE *PARTICIPATION FINANCIERE dans le transport :

- Etre ***adhérents postiers.**
- ***Etre adhérents d'OI** nommément désignés par le Président du club qui devra **justifier par écrit la fonction du stagiaire** et son **implication de façon permanente et indispensable dans le fonctionnement du club, à joindre** en même temps que la fiche d'inscription du stagiaire.

- Les frais **d'hébergement, de restauration et de *transport** sont à la **charge du participant** en dehors de *ceux cités au-dessus.
- **Si plusieurs stagiaires** du même club, il est impératif **de se regrouper** dans le même véhicule, **un seul trajet sera remboursé**.
- Si le stagiaire suit **la totalité** de la formation.
- Si le stagiaire renvoie le **questionnaire** de fin de stage.

Véhicule individuel :

Sur la base de **0,11€/km** pour l'itinéraire **le plus direct** entre le domicile du stagiaire et le lieu du stage (ce forfait englobe les péages éventuels et les frais de parking).

Si plusieurs stagiaires du même club, il est recommandé de se regrouper dans un véhicule, un seul trajet sera *remboursé.

*Dans ce cas l'indemnisation kilométrique, pour la **partie collective du trajet est bonifiée à *0,15€/km** si au moins 2 stagiaires dans le véhicule. (Sauf couple).

Dans les transports publics :

Sur justificatifs des titres de transport (train, avion, sauf taxi).

Les stagiaires sont donc invités à choisir **les billets à prix réduits**. Avion low coast, SNCF, (formules et horaires les plus avantageux).

Il est indispensable de s'y prendre à l'avance dès l'avis définitif d'inscription au stage par le secrétariat d'OI.

LES STAGES CORRESPONDANTS :

En plus des stages nationaux qui vous sont proposés, vous avez la possibilité **d'organiser dans vos clubs des stages animés** par nos « **CORRESPONDANTS** » d'OI.

Un stage animé par un correspondant :

- **C'est amener** un point de vue différent.
- **C'est créer** un événement.
- **C'est motiver** un groupe par la dynamique qui est amenée ; cette nouvelle dynamique au sein du club est régulièrement constatée par les présidents ayant programmés des stages "**CORRESPONDANT**".

Contact et renseignements supplémentaires :

Jean-Marc VESSERON responsable de la formation.

Email : vesseron.jm@neuf.fr

Tél : 06 17 17 46 28

OBJECTIF IMAGE Secrétariat
Immeuble ORSUD 3-5 avenue Gallieni
94250 Gentilly
Téléphone : 01 45 46 92 97